

Brevet de second mécanicien

RNCP4063 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	311u
Code(s) ROME	N3101
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/11/2010

Certificateur(s)

Direction des affaires maritimes et des gens de mer (DAMGM) - ORG.

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le second mécanicien, sur les navires de puissance illimitée, est souvent responsable du moteur principal, des combustibles et lubrifiants. Cet officier assure le quart en machine ou les périodes de permanence.

Par ailleurs il travaille à la journée, organisant et participant aux entretiens courants.

Il doit :

- Planifier et programmer les opérations,
- Faire démarrer et arrêter l'appareil de propulsion et les machines auxiliaires,
- Faire fonctionner les machines,
- Maintenir la sécurité de l'équipement,
- Gérer les opérations relatives aux combustibles et ballastage,
- Faire fonctionner le matériel électrique et ses commandes,
- Détecter les défaillances éventuelles,
- Mettre en place des méthodes sûres d'entretien et de réparation,
- Détecter et identifier la cause des défauts de fonctionnement,
- Surveiller et contrôler le respect de la réglementation et des mesures relatives à la protection du milieu marin.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CAPACITÉS OU COMPÉTENCES ATTESTÉES : * connaissances théoriques dans les domaines suivants :

- thermodynamique,
- mécanique,
- principe de fonctionnement des installations motrices (moteur Diesel, Turbine à vapeur et à gaz),
- technologie des matériaux,
- connaissance pratiques concernant les domaines suivants :
 - entretien des moteurs,
 - fonctionnement et entretien des machines auxiliaires,
 - fonctionnement et entretien des machines auxiliaires, des appareils de manutention, des appareils de pont, des machines frigorifiques,
 - connaissances de machines électriques,
 - maîtrise de la pratique de la mécanique navale.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La certification est obligatoire pour exercer des activités rémunérées sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance et dans les activités conchyliques. L'exercice de ces activités fait l'objet d'une réglementation établie par le ministère en respect des normes internationales de la Convention STCW (Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi accessible : second mécanicien

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (25 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	598
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

50% membres ayant obligatoirement exercés et nommés par le ministre chargé de la mer

COMPOSITION DU JURY — VAE

Partielle. 50% membres ayant obligatoirement exercés et nommés par le ministre chargé de la mer

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2010
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://www.mer.equipement.gouv.fr/hommes/00_presentation/index.htm

Fiche officielle (France Compétences)

